



## CAP des Inspecteurs des Affaires Maritimes du 16 Juin 2015

### Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,

Le 12 mai dernier, la DRH du MEDDE a convié les organisations syndicales représentatives à une réunion concernant la réforme statutaire du corps des inspecteurs des affaires maritimes. Le président de séance, Monsieur Hervé SCHMITT, sous-directeur MGS, a confirmé la finalisation de ce dossier pour la fin du mois de décembre 2015 pour une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de :

80 IAM dans le corps des Attachés de l'Administration de l'Etat  
110 IAM dans le corps des Ingénieurs des travaux publics de l'Etat

Moins de trois semaines plus tard, dans le cadre de la réunion plénière du 5 juin consacrée au nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, la DRH transmettait :

Un projet d'arrêté d'adhésion au RIFSEEP à la date 1<sup>er</sup> janvier 2016 concernant les  
Inspecteurs des Affaires Maritimes  
et

Un projet de mise en oeuvre très détaillé listant les 4 groupes de fonctions et les  
règles de gestion pour le corps des IAM.

Ces projets de textes sont très explicites sur la volonté de la DRH du MEDDE et de la Direction des Affaires Maritimes de conserver pour les IAM ,qui deviendraient ITPE un régime indemnitaire réservé désormais uniquement aux seuls personnels administratifs (Cf. la déclaration de la ministre Ségolène Royal aux OS le 1<sup>er</sup> juin 2015)

**La CFDT et l'UNSA refusent cette réforme au rabais en ce qui concerne les Inspecteurs des Affaires Maritimes et dénoncent la volonté de la DRH et de la DAM de vouloir créer des ITPE de seconde zone au sein de l'Administration de la Mer à l'instar du sort,peu enviable, réservé aux TSDD de la spécialité affaires maritimes.**

**La CFDT et l'UNSA exigent que le régime indemnitaire des ITPE ,à savoir les ISS, soit le régime indemnitaire attribué aux 110 IAM des spécialités OT et OS concernés par cette réforme.**

**De plus , la CFDT et l'UNSA demandent qu'un audit des coûts indemnitaires supportés par le MEDDE soit effectué pour les personnels civils et militaires de catégorie A de l'Administration de la Mer**

Catherine RATSIVALAKA et Stéphane KERAUDRAN  
Patrice BEAULIEU et Philippe LE ROLLAND